|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 16** | **Document C19/44-F** |
| **15 mai 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INTERNE SUR LES ACTIVITéS D'AUDIT INTERNE |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport couvre les activités d'audit interne menées durant la période allant de mars 2018 à avril 2019.Suite à donnerLe présent rapport est transmis au Conseil **pour examen**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Règlement financier et Règles financières de l'UIT (2018), Article 29*](https://www.itu.int/en/council/Documents/Financial-Regulations/S-GEN-REG_RGTFIN-2018-PDF-F.pdf) |

# Introduction

1 Le présent rapport est transmis au Conseil au titre de l'Article 29 du Règlement financier (2010). Conformément à la Charte d'audit interne de l'UIT[[1]](#footnote-1), le présent rapport est soumis au Secrétaire général et présenté au Conseil pour examen. Il couvre les activités menées durant la période allant de mars 2018 à avril 2019.

2 S'agissant de la période couverte par le rapport, l'Unité de l'audit interne se composait de deux fonctionnaires de la catégorie professionnelle – un P5 (chef de l'Unité) et un P3 (auditeur interne) ainsi qu'un P2 (auditeur interne junior), jusqu'à ce que le titulaire quitte l'UIT le 31 juillet 2018 et qu'un suppléant temporaire prenne ses fonctions le 1er février 2019. Le poste P2 a été mis au concours (engagement de durée déterminée). Un fonctionnaire de la catégorie des services généraux (assistant d'audit) a travaillé à temps plein à l'Unité. L'Unité compte donc trois postes de la catégorie professionnelle et un poste de la catégorie des services généraux.

3 L'Unité de l'audit interne confirme qu'elle se conforme dans ses activités d'audit aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes[[2]](#footnote-2) (IIA), ainsi qu'aux dispositions de la Charte d'audit interne de l'UIT[[3]](#footnote-3). En outre, elle confirme qu'au cours de la période couverte par le présent rapport, ses membres n'ont supervisé aucune des activités ayant fait l'objet d'un audit, ni n'en ont été responsables, et qu'ils n'ont pas exercé à l'UIT de fonctions comptables ou opérationnelles.

# Orientation et champ des activités d'audit interne

4 Conformément à la Charte d**'**audit interne, le plan proposé pour l**'**Unité de l**'**audit interne pour 2018 a été examiné par le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à sa 18ème réunion et approuvé par le Secrétaire général le 24 janvier 2018.Pour 2019, le plan proposé pour l**'**Unité de l**'**audit interne a été établi au début de l'année, après consultation des nouveaux fonctionnaires élus. Ce plan a été examiné par le CCIG à sa 21ème réunion et approuvé par le Secrétaire général le 26 mars 2019. En plus des missions d**'**assurance, la Charte d**'**audit interne stipule que *les auditeurs internes procèdent à des enquêtes en cas d'allégation ou de présomption de fraude ou de mauvaise administration* et que *l'Unité de l****'****audit interne peut fournir des services de conseil au sein de l'UIT.*

5 L'Unité de l'audit interne remet systématiquement des exemplaires des rapports d'audit interne au Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT ainsi qu'au CCIG. Conformément à la disposition 29.5 du Règlement financier de l'UIT, des rapports finals d'audit interne peuvent être mis à la disposition des États Membres ou de leurs représentants désignés. Un mécanisme simplifié d'accès aux rapports d'audit interne est en place depuis octobre 2015. Au cours de la période couverte par le présent rapport, aucune demande d'accès à des rapports d'audit interne n'a été reçue via le nouveau mécanisme en ligne.

# Objectifs et conclusions des missions d'assurance

6 Les missions d'assurance avaient pour objectif d'évaluer: i) les aspects liés à la gouvernance des opérations de l'Union auditées; ii) les pratiques en matière de gestion des risques; et iii) l'efficacité des contrôles (internes). Un niveau de priorité est attribué aux recommandations résultant des travaux d'audit, en fonction des incidences et de la probabilité d'une déficience (élevée, moyenne, faible).

Sur la base des différentes missions d'assurance menées à bien, l'Unité de l'audit a conclu que, globalement, il était nécessaire d'améliorer la gouvernance et la gestion des risques des processus examinés et de rendre les contrôles plus efficaces dans les différents domaines vérifiés. Des améliorations pourraient être apportées dans ces domaines afin de permettre à l'Unité de l'audit interne de fournir au Secrétaire général une assurance raisonnable que la gouvernance et la gestion des risques sont adaptées et que les contrôles sont efficaces. Les recommandations adressées à la direction sont actuellement mises en œuvre, avec l'appui du Secrétaire général, ce qui renforcera encore la capacité de l'UIT à remplir son mandat.

7 L'Unité de l'audit interne assure le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire.

Les missions d'assurance suivantes ont été menées:

A Audit sur les services de traduction

8 L'Unité de l'audit interne a procédé à un audit des activités de traduction à l'UIT pendant la période allant de janvier 2014 à décembre 2017. Cet audit a consisté à passer en revue les politiques et processus applicables et à déterminer la façon dont les activités de traduction sont menées à bien à l'UIT. L'audit a porté sur les traductions de documents pour les conférences/réunions et manifestations, de publications et de pages web.

9 L'Unité de l'audit interne a conclu que les questions suivantes devaient faire l'objet d'une attention prioritaire:

• Les politiques applicables aux activités de traduction sont aujourd'hui largement dépassées et en partie incompatibles avec les pratiques et autres politiques actuelles. Il a été recommandé de revoir et de mettre à jour les politiques. Les responsables concernés ont indiqué qu'ils actualiseraient les politiques dans le courant de 2018.

• En outre, il a été conclu que certains aspects liés aux processus de traduction et à la capacité interne appelaient des améliorations. Il est recommandé d'envisager d'adapter la structure des sections linguistiques aux réalités à moyen terme. De surcroît, il conviendrait d'envisager des crédits budgétaires pour les fonctionnaires surnuméraires. Les responsables concernés ont fait savoir qu'ils s'emploieraient à améliorer la structure des sections linguistiques.

• De plus, il n'existe pas de moyen clair concernant le choix des prestataires, par exemple pour les nouvelles technologies, et bon nombre des autres mécanismes de traduction adoptés ne sont pas efficaces. Il est recommandé d'envisage un appel de déclaration d'intérêt/appel d'offres pour d'autres mécanismes de traduction, au lieu de recourir directement à des prestataires. Les responsables du Département des conférences et des publications (C&P) ont indiqué qu'ils s'employaient actuellement à élaborer un appel d'offres et que le processus devrait être achevé au premier trimestre de 2019.

À l'occasion d'un suivi effectué par l'Unité de l'audit interne au début de 2019, il a été constaté que les délais prévus pour l'achèvement de la mise en œuvre avaient été reportés à la fin de 2019.

10 Globalement, l'Unité de l'audit interne est d'avis que la gestion des risques est adéquate pour ce qui est des activités de traduction et que les ressources sont utilisées d'une manière suffisamment efficace et économique. Les processus de gouvernance et les contrôles internes sont en partie adéquats, mais des modifications s'imposent dans le domaine des politiques et des procédures et pour certains aspects liés à la capacité interne. Si ces améliorations étaient apportées, le Secrétaire général pourrait avoir une assurance raisonnable que – pour les activités de traduction – la gouvernance et la gestion des risques sont suffisantes et que les contrôles sont efficaces.

B Audit des dispositions relatives aux heures supplémentaires

11 L'Unité de l'audit interne a réalisé un audit des dispositions relatives aux heures supplémentaires appliquées à l'UIT pendant la période allant de janvier 2015 à avril 2018. Cet audit a consisté à examiner les informations relatives aux politiques, au processus d'autorisation, aux procédures et à la conformité en matière d'heures supplémentaires ainsi qu'à l'économie et à l'efficacité de l'utilisation des ressources prévues pour les heures supplémentaires.

12 L'Unité de l'audit interne a conclu que les questions suivantes devaient faire l'objet d'une attention prioritaire:

• Les procédures, les orientations et la formation nécessaires pour gérer les périodes de forte charge de travail sont inexistantes, ce qui rend inefficace et peu économique l'emploi des ressources pour les activités liées aux heures supplémentaires. Il a été recommandé d'effectuer un examen trimestriel des tendances en matière d'heures supplémentaires à l'intention des gestionnaires, qui pourrait également donner une idée de la situation des heures supplémentaires dans les différentes unités et les différents départements.

• En outre, il a été conclu que la politique selon laquelle un fonctionnaire ne peut effectuer plus de 40 heures supplémentaires au cours d'un mois, ni plus de 12 heures sur une période de 24 heures, n'était pas toujours respectée. La notion de circonstance exceptionnelle qui permet de déroger à cette politique n'est pas clairement définie et a pour conséquence que les politiques et procédures ne sont pas respectées. Il a été recommandé que, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité du personnel, les limites indiquées ci-dessus soient respectées.

Ces recommandations ont été acceptées par les responsables du département HRMD.

13 Dans l'ensemble, l'Unité de l'audit interne estime que les processus de gouvernance relatifs aux heures supplémentaires sont dépassés et que les contrôles ne sont pas suffisamment adaptés. Sur le plan de la gestion des risques, l'Unité de l'audit interne est d'avis que les ressources ne sont pas utilisées de manière efficace et économique. Des améliorations sont donc nécessaires dans ces domaines, afin de fournir au Secrétaire général une assurance raisonnable que – pour les dispositions relatives aux heures supplémentaires – la gouvernance et la gestion des risques sont suffisantes et que les contrôles sont efficaces.

C Vérification des titres des fonctionnaires

14 L'Unité de l'audit interne a procédé à une vérification des titres des fonctionnaires de l'UIT pendant la période allant de janvier 2015 à septembre 2018. Cette vérification a consisté à examiner les informations et la documentation relatives aux titres universitaires aux fins du recrutement/de la promotion de fonctionnaires.

15 L'Unité de l'audit interne a conclu qu'une question appelait une attention prioritaire: les contrôles internes relatifs à la reconnaissance et à la vérification des titres des fonctionnaires et des candidats sont partiellement adéquats. Il a été recommandé d'envisager de mettre en œuvre des mesures pour: (i) garantir l'égalité et l'équité pendant le processus de présélection; (ii) étayer le processus d'évaluation (reconnaissance et vérification) des titres universitaires pour tous les cas de recrutement; et (iii) vérifier l'authenticité des titres. Les recommandations relatives à toutes ces questions (priorité élevée et moyenne) ont été acceptées par les responsables du Département HRMD.

16 Dans l'ensemble, l'Unité de l'audit interne estime que les processus de gouvernance, pour ce qui est des titres de fonctionnaires, sont partiellement adaptés. Bien que le processus de gouvernance soit raisonnablement adéquat, la gestion des risques et l'efficacité des contrôles ne sont que partiellement adaptées. Des améliorations sont donc nécessaires dans ces deux domaines, afin de fournir au Secrétaire général une assurance raisonnable que – en ce qui concerne les titres des fonctionnaires – la gouvernance et la gestion des risques sont suffisantes et que les contrôles sont efficaces.

# Enquêtes de l'Unité de l'audit interne

17 L'Unité de l'audit interne, en sa qualité d'instance habilitée à mener des enquêtes, a procédé à une enquête et à deux examens préliminaires. L'enquête avait trait à une présomption de fraude d'un fonctionnaire du bureau régional de l'UIT pour la région Asie-Pacifique. Le Document [C19/INF/14](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=) contient une description générale des faits et des mesures correctives prises à ce jour.

Les deux examens préliminaires ont été effectués par l'Unité de l'audit interne, en l'absence du Responsable de l'éthique, et les deux cas n'étaient pas liés. L'un portait sur des allégations formulées à l'encontre d'un fonctionnaire de la catégorie des services généraux, qui se serait livré à des actes de harcèlement sur le lieu de travail, d'humiliation, de menace et d'intimidation, tandis que l'autre concernait un fonctionnaire de la catégorie professionnelle, qui se serait livré à des actes de harcèlement sur le lieu de travail et d'intimidation ainsi qu'à des brimades.

Conformément aux procédures en vigueur à l'UIT, dès que l'enquête a été achevée et que les deux examens préliminaires ont été effectués, l'Unité de l'audit interne a soumis son rapport confidentiel au Secrétaire général.

# Services de conseil de l'Unité de l'audit interne

Procédure de sélection du Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT

18 Sur recommandation du CCIG, le Secrétaire général a demandé à l'Unité de l'audit interne de diriger le processus de sélection d'un nouveau Vérificateur extérieur des comptes. À sa session de 2018, le Conseil a désigné les personnes recommandées par les six organisations régionales de télécommunication pour devenir membres du Comité d'évaluation et soumettre au Conseil à sa session de 2019 un rapport sur les résultats de ses travaux.

19 Avec l'appui du secrétariat de l'UIT, le Comité d'évaluation a mené à bien ses travaux concernant la procédure d'appel d'offres en vue d'identifier l'institution supérieure de contrôle des finances publiques d'un État Membre de l'UIT qui répond le mieux aux critères établis dans la Demande de propositions en vue de la vérification des comptes de l'Union.

20 L'Unité de l'audit interne a continué d'aider les membres du Comité d'évaluation, tout au long de la procédure, à mener ses travaux, et a fourni des orientations sur les questions de procédure et les questions techniques liées à l'audit, le cas échéant. Un rapport sur les travaux du Comité d'évaluation est soumis séparément au Conseil pour examen.

# Suite donnée aux recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne

21 Durant la période couverte par le rapport, et conformément à la Norme 2500 de l'IIA[[4]](#footnote-4), l'Unité de l'audit interne a continué de donner suite aux recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. Il a été noté que des progrès avaient été accomplis au cours des 12 derniers mois et les statistiques relatives à la mise en œuvre se présentent comme suit (au 15 mai 2019):

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019(\*) | Total  |
| Nombre de rapports d'audit | 2 | 0 | 4 | 4 | 7 | 4 | 5 | 4 | 2 | **32** |
| Recommandations – Total | 17 | – | 113 | 55 | 34 | 22 | 30 | 26 | 15 | **312** |
|  En cours | 0 | – | 5 | 2 | 4 | 8 | 18 | 19 | 15 | **71** |
|  Retardées | 3 | – | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | **4** |
|  Closes | 14 | – | 108 | 53 | 30 | 14 | 12 | 6 | 0 | **237** |
|   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| % de recommandations en cours | 0% | – | 4% | 4% | 12% | 36% | 60% | 73% | 100% | **23%** |
| % de recommandations retardées | 18% | – | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 4% | 0% | **1%** |
| % de recommandations closes | 82% | – | 96% | 96% | 88% | 64% | 40% | 23% | 0% | **76%** |

(\*) Actualisé

22 Suite à une demande formulée en 2018 par un Conseiller, l'Unité de l'audit interne a également fourni, dans le rapport de cette année, une description générale de l'importance des recommandations toujours en cours de mise en œuvre.

Faible

Moyenne

Élevée

Critique

23 Les recommandations essentielles datant de 2019 sont issues de la lettre de recommandation que l'Unité de l'audit interne a établie, suite à l'enquête concernant le cas de fraude (voir le paragraphe ci-dessus concernant *les enquêtes*). Elles concernent essentiellement la nécessité de renforcer les contrôles en matière d'achats ainsi que les procédures de contrôle et de surveillance relatives aux bureaux régionaux/bureaux de zone pour ce qui est du recrutement d'experts extérieurs (au titre de contrats d'engagements spéciaux). Pour 2018, la recommandation essentielle avait trait à la nécessité d'élaborer un Manuel sur la passation de marchés (qui viendrait renforcer les contrôles dans ce domaine). S'agissant des recommandations formulées antérieurement, la direction a tenu régulièrement informée l'Unité de l'audit interne (et le CCIG) des progrès accomplis en la matière.

# Questions relatives à la méthodologie d'audit

24 Dès 2013, l'Unité de l'audit interne a commencé à utiliser des *questionnaires d'évaluation de l'efficacité des audits* qui ont été envoyés aux superviseurs des processus et des entités faisant l'objet d'un audit, afin d'évaluer l'efficacité des travaux d'audit et de repérer les possibilités d'amélioration. Cette pratique s'est poursuivie pendant la période considérée dans le présent document. Sur la base des six *questionnaires* retournés à l'Unité de l'audit interne en 2018/2019, les évaluations ont été très positives (note moyenne de 4,2 sur une échelle de 1 à 5).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ordre de service 13/09, promulgué par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Institut des auditeurs internes, [www.theiia.org](http://www.theiia.org/). [↑](#footnote-ref-2)
3. Ordre de service 13/09, promulgué par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-3)
4. Institut des auditeurs internes [www.theiia.org](http://www.theiia.org/). [↑](#footnote-ref-4)